

# DEMAIN POUR LA PAC : L'AGRICULTURE AU COEUR, L'EUROPE EN TÊTE !



**VERS UN NOUVEAU DÉVELOPPEMENT  
pour plus de vie dans les territoires**



# PAC 2020 : UNE POLITIQUE AGRICOLE RÉSOLUMENT EUROPÉENNE

Au cœur des enjeux géopolitiques, économiques et sociétaux et véritable pacte entre les acteurs économiques et les citoyens

## Le constat : 4 enjeux majeurs



**Nous avons besoin d'une Europe forte** dotée d'une vision claire et d'objectifs stratégiques capables de sécuriser les citoyens européens face à **une situation géopolitique incertaine** ;



**Le changement climatique** est un enjeu majeur pour les générations futures, il faut, dès à présent, limiter et atténuer ses effets ;



**La création de valeur et d'emplois** doit s'inscrire dans une adaptation à la mondialisation avec un ré-ancrage de l'économie à l'échelle des territoires ;



**Il faut redonner du sens et simplifier la PAC pour les agriculteurs**, en traitant de la répartition de la valeur dans la chaîne alimentaire et en réduisant les mesures normatives dans le traitement des enjeux climatiques et environnementaux au profit d'une approche positive.

# La politique agricole commune est l'une des réponses à ces enjeux, avec 5 objectifs stratégiques

1

## **UNE POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE FORTE, LEVIER DE LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE ET REMPART POUR EN ÉVITER LE DÉMANTÈLEMENT**

- Etablir un budget européen pour la PAC fixé à au moins 0,4% du PIB européen ;
- Répartir ce budget entre les pays sur la base de critères objectifs en tenant compte des disparités sociales et fiscales entre États membres ;
- Renforcer les liens entre l'agriculture et les citoyens européens.

2

## **UNE POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE GARANTE DE LA SÉCURITÉ ET LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRES EUROPÉENNES**

- Produire en quantité et en qualité suffisante pour la population européenne, en soutenant des exploitations agricoles compétitives, résilientes et multiperformantes ;
- Contribuer aux équilibres alimentaires mondiaux par une politique exportatrice offensive et respectueuse des pays en développement ;
- Publier, chaque année, le niveau d'autosuffisance agroalimentaire européen.



3

### **UNE POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE SOURCE DE VALEUR ET D'EMPLOIS DANS LES TERRITOIRES ET GARANTE D'UN REVENU POUR LES AGRICULTEURS**

- Intensifier la valeur ajoutée de la production agricole et forestière, en tenant compte de l'hétérogénéité des potentiels de chaque territoire (montagne, potentiel des terres, zones humides, etc.) ;
- Mieux répartir la valeur dans la chaîne alimentaire ;
- Créer de l'emploi direct et indirect lié à la production agricole ;
- Publier, chaque année, un bilan consolidé de l'emploi direct et indirect du secteur agricole et agroalimentaire par territoire.

4

### **UNE POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE LEVIER DE LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE**

- Favoriser le stockage de carbone par la production de matériaux biosourcés, l'évolution des pratiques agricoles, l'agroforesterie, les surfaces en herbes, etc. ;
- Favoriser les biocarburants et autres énergies biosourcées, neutres pour le bilan carbone ;
- Favoriser la valorisation des coproduits et sous-produits par une économie circulaire ;
- Publier, chaque année, le bilan carbone de l'activité agricole.

## UNE POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE QUI PROTÈGE ET VALORISE LES RESSOURCES, EAU, SOL, AIR, BIODIVERSITÉ

- Valoriser les services rendus par la production agricole ;
- Harmoniser et simplifier un socle de base des normes de production, en en réduisant le volume et en basculant chaque fois que c'est possible vers des services valorisés ;
- Publier, chaque année, un bilan des consommations en produits phytosanitaires.





# PAC 2020 : DES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS AU SERVICE D'UNE STRATÉGIE PARTAGÉE

Les 5 objectifs stratégiques se déclinent  
en objectifs opérationnels puis en outils de  
politique publique



## GARANTIR UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ POUR TOUS LES CONSOMMATEURS

- Garantir **l'accès à une alimentation équilibrée** pour tous les citoyens européens ;
- Lutter contre l'obésité et la malnutrition ;
- Mettre en place **une éducation civique agricole et alimentaire**, des actions de pédagogie et de communication pour rétablir l'information entre ville et campagnes ; promouvoir l'alimentation européenne ; encourager la consommation de saison ; éduquer les jeunes sur la gastronomie, l'alimentation et la cuisine ;
- Renforcer **la responsabilité des consommateurs**, actions d'étiquetage obligatoire européen et français, origine des produits en restauration collective ;
- Adapter les productions européennes aux **besoins des consommateurs européens** ;

- Développer une politique plus dynamique de **promotion des productions** européennes, en mettant en avant la qualité des pratiques agricoles européennes ;
- Valoriser les productions par une politique publique encourageant et protégeant **les signes de qualité et d'origine**, AOP, IGP, label rouge et agriculture biologique.



## **SÉCURISER LE REVENU DES AGRICULTEURS**

- Assurer **la régularité des revenus** aux agriculteurs et salariés agricoles malgré les aléas climatiques économiques, sanitaires, et environnementaux, conforter la trésorerie des exploitations, prévenir, anticiper, détecter et réduire les aléas, proposer une palette d'outils permettant d'indemniser les aléas liés aux risques ;
- Assurer la protection des productions face aux **prédateurs** ;
- **Intervenir rapidement sur les marchés** en cas de déséquilibres graves ;
- **Protéger** le marché européen par rapport aux **importations** agro-alimentaires ;
- Renforcer la **résilience** des exploitations agricoles ;
- **Développer les débouchés**, en particulier les énergies et matériaux issus de la production agricole et forestière ;
- **Segmenter les débouchés** par des politiques publiques garantissant la qualité et l'origine des produits et la provenance de la matière première.



## **MIEUX RÉPARTIR LA VALEUR DANS LA CHAÎNE ALIMENTAIRE**

- Améliorer l'information et la **transparence** sur les marchés ;
- Favoriser **l'équilibre entre les acteurs lors de négociations de filières**, si besoin par l'intervention d'un médiateur public, favoriser la contractualisation, encourager le regroupement des producteurs pour massifier l'offre ;
- Entrer dans des programmes **d'aides différenciées** en fonction des objectifs de filières ;
- Privilégier **des projets à l'échelle des territoires**, pour conforter des relations contractuelles garantes de prix supportables et financer l'animation territoriale nécessaire à l'émergence de ces projets.



## **CONFORTER UNE PRODUCTION AGRICOLE COMPÉTITIVE**

- Soutenir la production de **protéines végétales** ;
- Maintenir une **agriculture diversifiée**, en confortant **le soutien aux filières fragiles** ;
- **Former** les agriculteurs, favoriser les échanges entre agriculteurs européens ;
- **Protéger les terres** agricoles de l'artificialisation ;



- Faciliter **l'accès au métier** d'agriculteur, renforcer l'attractivité du métier d'agriculteur et de salarié agricole, avoir une politique ambitieuse et attractive d'installation de nouveaux agriculteurs, renforcer l'accompagnement technique sur la durée, mettre en place des tutorats entre récent installés et agriculteurs expérimentés, accompagner l'installation hors cadre familial ;
- Favoriser **la transmission**, mettre en place des programmes d'aides à la transmission qui ciblent le cédant en amont de l'action de transmission ;
- Avoir une politique forte en termes **d'investissements matériels** ;
- Soutenir / valoriser la **recherche, l'innovation**, le développement, garantir et dynamiser la R&D pour toutes les filières, y compris les filières de niche ;
- Développer des outils de **diagnostics** économiques et environnementaux des exploitations (multiperformance).



## **RENFORCER L'ÉQUITÉ AU SEIN DE L'EUROPE**

- Tendre vers une **répartition du budget selon des critères objectifs** et non discriminants incluant les disparités sociales et fiscales entre les pays européens ;
- **Simplifier, stabiliser et harmoniser** la réglementation européenne ; tendre vers une convergence des normes, phyto, sociales, fiscales, etc.



## DÉVELOPPER ET DYNAMISER LES TERRITOIRES

- Favoriser l'**emploi direct et indirect** créé par l'activité agricole ;
- Favoriser les **projets de territoires**, de développement local, l'approvisionnement des agglomérations par les territoires, les projets alimentaires territoriaux, financer l'animation de ces projets, inciter à la consommation de produits locaux ;
- Conforter la **politique de la montagne**, notamment par la compensation du handicap naturel ;
- Compenser **d'autres handicaps** : zones défavorisées, de moindre potentiel agronomique, péri-urbains, zones humides ;
- **Renforcer le lien entre production et développement territorial**, entre agriculture et forêt, entre agriculture et tourisme ;
- Encadrer la **gestion du foncier et le développement urbain** ;
- Développer le **lien ville campagne** et créer une interdépendance.



## ACCOMPAGNER LA TRANSITION AGRICOLE VERS UNE MULTI PERFORMANCE

- Développer la **production de biocarburants, autres énergies** et matériaux issus de la production agricole et forestière (bio économie) ;
- Rémunérer les **services non marchands issus de pratiques vertueuses** (au-delà de la réglementation) : protection biodiversité / eau / air / sol ;
- **Améliorer les pratiques agricoles**, indemniser le risque lié

aux changements de pratique agricole, réduire la consommation de phytos/engrais de synthèse, réduire la dépendance des agriculteurs par rapport aux intrants ;

- **Soutenir les agricultures innovantes et respectueuses de l'environnement** ;

- Faciliter et **développer le transfert de connaissances, le conseil et la diffusion des projets innovants** associant durabilité économique et bienfaits environnementaux ;

- Valoriser la **diversité génétique et variétale** en favorisant la diversification de l'alimentation ;

- Valoriser les **coproduits des IAA, de l'agriculture**, optimiser les ressources (économie circulaire), éviter les déchets et les pertes alimentaires.





**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRES D'AGRICULTURE

Maison des Chambres d'agriculture  
9 avenue George V  
75008 PARIS  
[www.chambres-agriculture.fr](http://www.chambres-agriculture.fr)



@chambres.agriculture



@ChambagriFrance



@chambres\_agriculture

